



Conseil des
écoles publiques
de l'Est de l'Ontario

PLAN D'ACCESSIBILITÉ

pour les personnes ayant un handicap

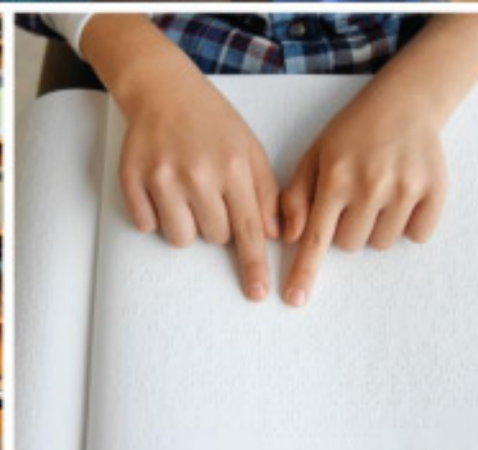


Table des matières

INTRODUCTION	3
Description du Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario	4
But	5
Objectifs	5
DÉTAILS DU PROCESSUS	6
Définitions	6
Engagement envers la planification de l'accessibilité	8
Membres du comité directeur	10
Initiatives concernant l'élimination d'obstacles	11
Plan des programmes et services destinés aux élèves ayant des besoins particuliers	11
Initiatives visant les immobilisations, rénovations aux bâtiments existants, nouvelles constructions et les équipements	11
Initiatives visant la documentation et la communication	12
Initiatives visant les politiques ou directives administratives	12
Prévention des nouveaux obstacles	13
Processus et échéancier	13
Obstacles qui seront étudiés en 2017-2018	14
Obstacles déterminés par le comité directeur du le plan d'accessibilité	14
Processus de mise en œuvre et suivi	17
Communication du plan	18
Accessibilité des installations scolaires	19
Tableau 1: Besoins en aménagement des installations pour rendre nos écoles accessibles aux personnes handicapées	20
Tableau 2: Plan d'accessibilité par rapport aux normes d'accessibilité intégrées	22
RÉFÉRENCES	23

INTRODUCTION

La *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario (LPHO 2001)* a pour but d'améliorer les possibilités offertes aux personnes handicapées* et de prévoir leur participation au repérage, à l'élimination et à la prévention des obstacles ainsi qu'à leur plein apport à la vie de la province. Dans ce but, la *LPHO 2001* exige que chaque conseil scolaire prépare un plan annuel d'accessibilité, consulte des personnes handicapées pour la préparation de ce plan et met celui-ci à la disposition du public.

Le 13 juin 2005, la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario (LAPHO 2005)* a reçu la sanction royale et est entrée en vigueur. La *LAPHO 2005* a pour objectif de bénéficier à tous les Ontariennes et Ontariens grâce à la conception, à la mise en œuvre et à l'application, d'ici 2025, de normes qui assureront l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario. Les améliorations seront implantées graduellement. Le Ministère nous a avisé que les conseils scolaires sont tenus de continuer à préparer et à publier des plans d'accessibilité annuels, car les obligations juridiques aux termes de la *LPHO 2001* sont maintenues jusqu'à l'abrogation de cette loi.

Ce document présente le plan d'accessibilité préparé par le Comité directeur du plan d'accessibilité du Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario (CEPEO).

Le rapport décrit :

- les mesures qui existent pour faire en sorte que le CEPEO évalue ses règlements administratifs, ses politiques, ses programmes, ses pratiques et ses services en fonction de son effet sur l'accessibilité pour les personnes handicapées;
- la liste des règlements administratifs, des politiques, des programmes, des pratiques et des services que le CEPEO examinera au cours de cette année afin d'y repérer les obstacles pour les personnes handicapées;
- les mesures que le CEPEO prendra au cours de cette année pour déterminer, éliminer et prévenir les obstacles rencontrés par les personnes handicapées.

* terme qui provient de la *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario*

Le CEPEO s'engage à améliorer de façon continue l'accès aux installations, aux politiques, aux pratiques et aux services scolaires pour les élèves, le personnel, les parents ou tuteurs/tutrices, les bénévoles et les membres de la collectivité handicapés.

Le Comité directeur du plan d'accessibilité a reconnu que les personnes handicapées rencontrent encore certains obstacles. Le CEPEO s'engage à examiner et surveiller les lieux afin d'évaluer l'efficacité de la mise en œuvre des stratégies d'élimination et de prévention des obstacles identifiés.

Description du Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario

Desservant plus de 14 000 élèves francophones dans 41 écoles élémentaires et secondaires, réparties dans l'Est ontarien, représentant un territoire d'une superficie de 40 319 km carrés, le CEPEO accueille tous les élèves à la recherche d'une éducation de haute qualité en langue française.

En plus d'accompagner nos élèves sur la voie de la réussite scolaire, nous offrons à ces derniers des activités éducatives et culturelles, plus stimulantes les unes que les autres, qui viendront enrichir leur passage à l'école, renforcer leur sentiment d'appartenance tout en les préparant à devenir de jeunes citoyens empathiques, engagés et bilingues.

Sa mission se lit comme suit :

« Le CEPEO accueille tous les élèves à la recherche d'une éducation de haute qualité en langue française. »

Pour bien répondre aux besoins de ces élèves, le CEPEO offre :

- un milieu d'apprentissage francophone, dynamique, chaleureux et propice à leur réussite personnelle, scolaire et sociale;
- un milieu d'apprentissage où la diversité est reconnue, appréciée et recherchée;
- les moyens d'acquérir les connaissances et les compétences nécessaires à leur épanouissement et à leur succès dans un monde en changement.

But

Ce plan décrit les mesures que le CEPEO prendra au cours de cette année pour déterminer, éliminer et prévenir les obstacles à l'égard des personnes handicapées utilisant ses installations et ses services.

Objectifs

Ce plan :

- a) décrit le processus par lequel le CEPEO déterminera, éliminera et préviendra les obstacles pour les personnes handicapées;
- b) énumère la liste des politiques, des programmes, des méthodes et des services afin que le CEPEO puisse déterminer les obstacles pour les personnes handicapées;
- c) décrit les mesures que le CEPEO prendra au cours de l'année pour déterminer, éliminer et prévenir les obstacles pour les personnes handicapées;
- d) décrit la façon dont le CEPEO mettra à la disposition du public ce plan;
- e) sensibilise les employés et la collectivité pour favoriser l'accès aux personnes handicapées.

DÉTAILS DU PROCESSUS

Le plan d'accessibilité traite du repérage, de l'élimination et de la prévention des obstacles pour les personnes handicapées dans les directives administratives du Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario (CEPEO), le cas échéant, et dans ses politiques, programmes, pratiques et services.

L'élimination des obstacles est un processus qui consiste à éliminer les conditions invalidantes, maladie, notamment le diabète, l'épilepsie, un traumatisme crânien, tout degré de paralysie, une amputation, l'incoordination motrice, la cécité ou une déficience visuelle, la surdit  ou une déficience auditive, la mutité ou un trouble de la parole ou la nécessité de recourir à un chien-guide ou à un autre animal, à un fauteuil roulant ou à un appareil ou dispositif correctif.

Un plan d'accessibilité annuel sera préparé par le CEPEO en consultation avec un groupe de travail représentant les personnes handicapées. Le plan identifie les obstacles auxquels font face les personnes

handicapées et les mesures prises pour les éliminer. Celui-ci établit aussi les objectifs d'amélioration et décrit les progrès réalisés au cours de l'année précédente.

Les exigences pour tous les plans d'accessibilité sont :

- établir les mesures que le CEPEO a pris pour repérer, éliminer et prévenir les obstacles pour les personnes handicapées;
- écrire les mesures qui existent pour faire en sorte que le CEPEO évalue chacune de ses propositions de règlement administratif, de politique, de programme, de pratique et de service en fonction de son effet sur l'accessibilité pour les personnes handicapées;
- consulter les règlements administratifs, les politiques, les programmes, les pratiques et les services d'accessibilité du CEPEO dans le but d'identifier les obstacles pour les personnes handicapées;
- écrire les mesures que le CEPEO envisage de prendre au cours de l'année qui vient pour repérer, éliminer et prévenir les obstacles pour les personnes handicapées;
- obtenir l'approbation du plan par le Conseil et le faire parvenir au Ministère; et
- mettre le plan d'accessibilité à la disposition du public.

Définitions

Définition de handicap

La *LPHO 2001* adopte la définition suivante de handicap telle qu'elle est établie dans le « Code des droits de la personne de l'Ontario », c'est-à-dire :

a) tout degré d'incapacité physique, d'infirmité, de malformation ou de défigurement dû à une lésion corporelle, une anomalie congénitale ou à une maladie, notamment le diabète, l'épilepsie, un traumatisme crânien, tout degré de paralysie, une amputation, l'incoordination motrice, la cécité ou une déficience visuelle, la surdité ou une déficience auditive, la mutité ou un trouble de la parole ou la

nécessité de recourir à un chien-guide ou à un autre animal, à un fauteuil roulant ou à un autre appareil ou dispositif correctif;

b) un état d'affaiblissement mental ou une déficience intellectuelle;

c) une difficulté d'apprentissage ou un dysfonctionnement de un ou de plusieurs des processus de la compréhension ou de l'utilisation de symboles ou de la langue parlée;

d) un trouble mental;

e) une lésion ou une invalidité pour laquelle des prestations ont été demandées ou reçues dans le cadre du régime d'assurance créé aux termes de la Loi de 1997 sur la Sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail.

Définition d'un obstacle

Un obstacle est défini par la *LPHO 2001* comme étant toute chose qui empêche une personne handicapée de participer pleinement à toutes les facettes de la société en raison de son handicap. S'entend notamment d'un obstacle physique ou architectural, d'un obstacle au niveau de l'information ou des communications, d'un obstacle comportemental, d'un obstacle technologique, d'une politique ou d'une pratique.

Voici quelques exemples d'obstacles :

Obstacle physique	Une marche à l'entrée d'une école
Obstacle architectural	L'absence d'ascenseur dans un bâtiment de plus d'un étage
Obstacle au niveau de l'information ou des communications	Une publication qui n'est pas disponible en gros caractères d'imprimerie
Obstacle technologique	Des feux de circulation qui changent trop rapidement et qui ne permettent pas à une personne handicapée de traverser
Obstacle comportemental	Un besoin de formation pour tout le personnel vis-à-vis les défis de l'accessibilité et les besoins des personnes handicapées, l'intimidation et l'isolement social à l'école
Obstacle créé par des politiques ou des pratiques	Ne pas permettre de passer un examen de façon différente lorsqu'on recrute du personnel et le fait de n'offrir qu'un test écrit

Engagement envers la planification de l'accessibilité

Le CEPEO s'engage :

- à maintenir, de façon permanente, un Comité directeur sur le plan d'accessibilité;
- à sensibiliser toutes personnes, surtout les personnes handicapées à participer à l'élaboration et à l'examen de son plan;
- à faire en sorte que les politiques et procédures du conseil scolaire respectent les principes de l'accessibilité;
- à améliorer l'accès aux installations, aux politiques, aux programmes, aux pratiques et aux services pour les élèves, le personnel, les parents ou tuteurs/tutrices, les bénévoles et les membres de la collectivité.

Selon la politique du CEPEO, la **politique INS 03** stipule que :

« En conformité avec le Règlement de l'Ontario 429/7, Normes d'accessibilité pour les services à la clientèle, pris en application de la Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario, le Conseil des écoles publiques de l'Est l'Ontario (CEPEO) doit fournir des produits et services qui sont accessibles à tous ses clients. Le Conseil croit également que l'excellence en éducation repose sur le respect de la dignité de toute personne et sur le développement du potentiel humain, en toutes circonstances et de façon équitable. »

Membres du comité directeur

Membres	Service/école	coordonnées
Matthieu Vachon	Surintendant de l'éducation	matthieu.vachon@cepeo.on.ca
Lucie LaHaie	Directrice du Service éducatif, volet des élèves ayant des besoins particuliers	Lucie.l.lahaie@cepeo.on.ca
Colette Stitt	Présidente du Comité consultatif pour l'enfance en difficulté (CCED)	colette.stitt@cepeo.on.ca
Christine D'Lima	Service éducatif, volet des élèves ayant des besoins particuliers	christine.dlima@cepeo.on.ca
Catherine Labrèche	Communication	catherine.labreche@cepeo.on.ca
Ginette Levasseur	Finances	ginette.levasseur@cepeo.on.ca
Eric Coulombe	Informatique	eric.coulombe@cepeo.on.ca
Eric Charbonneau	Immobilisation	eric.charbonneau@cepeo.on.ca
Émilie Parent	Ressources humaines	emilie.parent@cepeo.on.ca

Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario
2445, boulevard St-Laurent, OTTAWA , Ontario K1G 6C3
613-742-8960

Initiatives concernant l'élimination d'obstacles

Au cours des dernières années, certaines initiatives visant à repérer, à éliminer, à informer et à prévenir des obstacles pour les personnes handicapées ont été créées. Nous présentons, ici les initiatives sous quatre thèmes :

- Plan des programmes et services destinés aux élèves ayant des besoins particuliers;
- Initiatives visant les immobilisations, rénovations aux bâtiments existants; nouvelles constructions et les équipements adaptés;
- Initiatives visant la documentation et la communication;
- Initiatives visant les politiques ou les directives administratives.

Plan des programmes et services destinés aux élèves ayant des besoins particuliers

Conformément au Règlement 306, le CEPEO prépare et approuve un plan des programmes et services qu'il offre aux élèves ayant des besoins particuliers et le soumet au ministère de l'Éducation de l'Ontario. En vue de répondre aux besoins des élèves ayant des besoins particuliers, le CEPEO doit conserver un plan, le réviser annuellement, le modifier périodiquement et le soumettre au Ministère avec les modifications apportées.

L'un des objectifs du plan des programmes et services destinés aux élèves ayant des besoins particuliers du CEPEO est d'informer le Ministère, les parents, les tuteurs/tutrices et la communauté des programmes et des services aux élèves ayant des besoins particuliers.

Initiatives visant les immobilisations, rénovations aux bâtiments existants, nouvelles constructions et les équipements

Le CEPEO doit respecter le Code du bâtiment qui traite de l'accès aux personnes handicapées et les directives du ministère de l'Éducation de l'Ontario concernant l'achat d'équipement spécialisé.

Les besoins en équipement spécialisé pour les élèves sont déterminés suite à une évaluation par un professionnel dûment qualifié par le gouvernement de l'Ontario et approuvé par les Services éducatifs, volet des élèves ayant des besoins particuliers.

Dans certaines écoles du CEPEO, on peut retrouver des initiatives propres aux installations et de l'équipement spécialisé qui rendent toutes ses installations accessibles aux personnes souffrant d'une incapacité physique ou sensorielle.

En voici quelques exemples :

- porte d'entrée automatique;
- systèmes à modulation de fréquence (MF); système d'amplification du champ acoustique; dispositifs d'agrandissement des caractères pour élèves à vision réduite;
- matériels et logiciels informatiques;
- élévateur pour fauteuil roulant;
- pupitres ou tables de travail adaptés aux besoins particuliers;
- traducteurs vocaux de symboles ou de lettres;
- aides à la communication, (i.e. Boardmaker, synthétiseurs vocaux);
- systèmes de soutien en position assise, debout et couchée.

Initiatives visant la documentation et la communication

Par l'entremise du plan des programmes et services pour les élèves ayant des besoins particuliers, le CEPEO a établi la liste des services auxiliaires, des programmes et services destinés aux élèves ayant des besoins particuliers. Le plan d'accessibilité paraît sur le site Web du CEPEO au www.cepeo.on.ca

Initiatives visant les politiques ou directives administratives

Le CEPEO a créé un CCED qui fonctionne selon les termes, rôles et responsabilités qui sont stipulés dans le Règlement 464/97 du Ministère. Les membres du CCED représentent tous les élèves ayant des besoins particuliers et ils se doivent de veiller à leurs besoins particuliers.

Le CCED a un rôle consultatif envers le CEPEO en vue d'offrir des programmes adaptés aux besoins de tous les élèves ayant des besoins particuliers.

Le CEPEO donne aux membres du personnel enseignant et non enseignant l'occasion d'acquérir, lors de réunions, de rencontres et d'ateliers, les connaissances et les compétences requises pour bien rencontrer les besoins des élèves ayant des besoins particuliers.

Prévention des nouveaux obstacles

Les personnes handicapées représentent une partie importante et grandissante de la population. Selon Statistique Canada, près de 15% de la population ontarienne a un handicap.

Le CEPEO reconnaît que le fait d'améliorer la capacité des personnes handicapées à vivre de manière autonome et à contribuer à la collectivité aura des effets positifs sur la prospérité future de l'Ontario, et rehaussera la qualité de vie des personnes handicapées et de leurs communautés.

En tant que fournisseur de l'enseignement, le CEPEO est chargé de rendre l'éducation et ses installations scolaires accessibles aux personnes handicapées. L'accessibilité universelle contribue non seulement à la vie communautaire des écoles, mais elle permet de procurer l'égalité des chances et l'accès à tous les employés, sa clientèle et la communauté.

Dès maintenant, tous les programmes, politiques, pratiques et services du CEPEO sont assujettis aux principes directeurs de la pratique inclusive. Le CEPEO attache beaucoup d'importance à créer un environnement accessible à tous, quels que soient l'âge et la capacité. Par le truchement de la planification annuelle de l'accessibilité, le CEPEO évaluera ses programmes, ses politiques et ses pratiques afin de s'assurer de l'amélioration continue de l'accessibilité.

Processus et échéancier

Guide du calendrier d'exécution du Comité directeur sur le plan d'accessibilité

- | | |
|-------------|-------------------------------------|
| • février | session de travail et révision |
| • avril | session de travail et révision |
| • mai | session de révision finale |
| • juin | présentation et adoption au Conseil |
| • septembre | publication du plan sur le site web |

Obstacles qui seront étudiés en 2017-2018

Le Comité directeur sur le plan d'accessibilité du CEPEO continuera de s'occuper des types d'obstacles tels que: physique, architectural, information, communication, technologique, comportemental, politique et pratique. Le tableau 11 identifie les *obstacles* déterminés par le groupe qui seront étudiés au cours des prochaines années.

Obstacles déterminés par le comité directeur sur le plan d'accessibilité

Types d'obstacle	Description de l'obstacle	Stratégie visant à l'éliminer / le prévenir	Obstacles traités
Physique/matériel	Les portes d'entrée	Installer des portes électriques ou remplacer les portes par des portes plus légères	Complété sur toutes nouvelles constructions – complété sur plusieurs des écoles existantes
	Les portes d'accès aux écoles avec sonnettes : les personnes sourdes ou malentendantes pourraient ne pas entendre l'avertisseur de déclenchement de la porte d'entrée ou la voix de la secrétaire à l'intercom.	Installer un signal visuel.	À faire
	La réverbération élevée dans certaines salles pour les malentendants.	Installer des systèmes champs libre Installer des panneaux acoustiques aux	Tenir compte de l'acoustique lors des nouvelles constructions et lors de la réfection des

		murs et plafonds.	écoles existantes En tenir compte lors des inspections de santé/sécurité
	Dans plusieurs bibliothèques les utilisateurs de fauteuil roulant n'ont pas d'espace pour tourner à l'extrémité des couloirs.	Réorganiser les étagères des bibliothèques.	À continuer
Architectural	Les comptoirs d'accueil de certains édifices du CEPEO ne sont pas accessibles aux utilisateurs de fauteuil roulant.	Reconfigurer les comptoirs d'accueil.	À continuer
	Les couloirs des écoles ne sont pas équipés de miroirs ronds permettant une vision grand-angle pour les personnes sourdes et malentendantes.	Installer des miroirs.	À continuer
	Les marches des escaliers de certains édifices du CEPEO n'ont pas de bandes réfléchissantes pour faciliter les	Installer des bandes réfléchissantes sur toute la longueur des marches des escaliers de certains	À faire selon les besoins

	déplacements sécuritaires des personnes en basse vision.	édifices du CEPEO	
	Toilettes non accessibles en fauteuil roulant dans de certains édifices du CEPEO.	Modifier les toilettes dans de certains édifices du CEPEO.	À continuer
Communication	Les personnes sourdes et/ou malentendantes ne peuvent pas entendre les avertisseurs d'incendie et annonces à l'intercom ex : lockdown utilisés dans les édifices du CEPEO	Examiner un système d'annonce visuelle ou tactile (pagette) des urgences.	Système ajouté à toutes nouvelles constructions. À faire dans les autres édifices du CEPEO si possible.
	Besoin d'interprètes les élèves sourds ou malentendants.	Faire appel aux services offerts dans la région.	Sur demande
	Les locaux des écoles ne sont pas identifiés en braille pour les personnes aveugles.	Ajouter l'inscription en braille là où les locaux sont identifiés par chiffres ou lettres.	Sur demande
Information	Les bulletins scolaires et l'information générale ne sont pas accessibles aux élèves ayant des troubles d'apprentissage, non voyants et ayant une déficience visuelle.	Évaluer les différentes méthodes de produire les bulletins scolaires et de transmettre les informations générales aux élèves concernés.	À faire au besoin

Comportemental	Le personnel enseignant et non enseignant n'est pas toujours informé des handicaps non physiques.	Séances de formation pour le personnel et envisager des programmes de sensibilisation aux handicaps selon les exigences de la « Protection de la vie privée ».	Sensibilisation continue Formation continue
Technologique	Le site Web du conseil n'est pas accessible aux non voyants et aux personnes ayant une déficience visuelle ou qui utilisent un logiciel de lecteur d'écran.	Apporter les modifications nécessaires au site Web.	À continuer
	L'intimidation et l'isolement social liés aux handicaps.	Formation annuelle	Sensibilisation continue

Le plan de travail cible les secteurs de planification devant être examinés et précise certaines tâches à accomplir.

Processus de mise en œuvre et suivi

Le Comité directeur sur le plan d'accessibilité du CEPEO effectuera la mise en œuvre et le suivi du plan d'accessibilité.

Le Comité est formé de membres choisis en fonction de leurs compétences professionnelles et de leurs responsabilités. Idéalement une personne handicapée sera membre du Comité directeur afin de fournir des renseignements et de favoriser une meilleure compréhension de l'accessibilité et de ses défis.

Communication du plan

Le plan d'accessibilité du CEPEO est disponible sur le site Web à l'adresse suivante : www.cepeo.on.ca

Personne-ressource:

Lucie LaHaie, direction du service éducatif, volet des élèves ayant des besoins particuliers

Courriel : lucie.l.lahaie@cepeo.on.ca

Téléphone : 613-742-8960 poste 2226

Accessibilité des installations scolaires

Le CEPEO fournit aux personnes ayant une incapacité physique des installations telles que des ascenseurs, des rampes, des chaises montantes et tout autre aménagement facilitant l'accès. Le budget utilisé pour effectuer de tels aménagements provient de subventions destinées à la réfection des immobilisations. Les écoles construites récemment comprennent déjà les installations requises telles que des ouvre-portes électriques, des pentes et des rampes, des toilettes adaptées pour les élèves et le personnel, un accès à la scène, un monte personne ou un ascenseur. Le CEPEO détient certains édifices construits avant 1990 et qui ne rencontrent pas les normes actuelles. En guise d'amélioration, plusieurs mesures correctives ont aussi été apportées dans ces édifices plus âgés.

Plan de travail continu - Service des immobilisations

- Mise à jour sur une base continue de l'inventaire des aménagements accessibles aux personnes handicapées dans les édifices et écoles du CEPEO;
- Cibler des travaux à effectuer selon le budget disponible;
- Revoir annuellement le plan d'accessibilité.

Tableau 1 : Besoins en aménagement des installations pour rendre nos écoles accessibles aux personnes handicapées

ÉCOLES	Rampe extérieure	Rampe intérieure	Toilettes	Évier	au système d'incendie	Fontaine	Ouvre-porte	Ascenseur	Portes de 36"
De La Salle	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Francojeunesse	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Gabrielle-Roy	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Jeanne-Sauvé	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Mauril-Bélanger	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Le Carrefour/Siège social / L'Alternative	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Annexe Trille des Bois	■	■	■	■	■	■	■	■	■
L'Équinoxe	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Marie-Curie	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Omer-Deslauriers	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Pavillon Francojeunesse (1)	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Rose des Vents	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Séraphin-Marion	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Trille des Bois	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Louis-Riel	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Rivière Rideau	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Centre Nord / à évaluer en 2017-2018									

■ Ne répond pas aux normes actuelles de l'accessibilité ■ Améliorations prévues pour l'année 2017-2018

Les écoles suivantes répondent aux normes actuelles de l'accessibilité :

Charlotte-Lemieux	Cité-Jeunesse / Marc-Garneau
De la Rivière Castor	Des Sentiers
Gisèle-Lalonde	Kanata
L'Académie de la Seigneurie	Le Dôme @Louis-Riel
Le Prélude	Le Sommet
L'Héritage	L'Odyssée
Madeleine-de-Roybon / Mille-Iles	Maurice-Lapointe
Michaëlle-Jean	Nouvel Horizon
Terre des Jeunes	Michel-Dupuis
Carrefour Jeunesse	

Tableau 2 : Plan d'accessibilité par rapport aux normes d'accessibilité intégrées :

Les obligations suivantes sont respectées :

<ul style="list-style-type: none"> • Établissement de politiques en matière d'accessibilité • Plan d'accessibilité • Obtention ou acquisition de biens, de services ou d'installations • Ressources et matériel didactiques et de formation • Formation offerte aux éducateurs • Formation sur les exigences des normes d'accessibilité • Bibliothèque d'établissements d'enseignement ou de formation 	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion du rendement • Perfectionnement et avancement professionnels • Réaffectation • Transport scolaire • Renseignements accessibles et aides à la communication Renseignements sur les mesures de soutien • Processus de retour au travail • Producteurs de matériel didactique ou de formation
---	--

À finaliser

Obligation	Coût à prévoir	Échéance	Responsable	Statut	Suivi
<p>Processus de rétroaction :</p> <p>Tout conseil qui dispose d'un processus de rétroaction lui permettant de recevoir des observations et d'y répondre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Veille à ce que ce processus soit accessible aux personnes handicapées en fournissant ou en faisant fournir sur demande des formats accessibles et des aides à la communication; 	0\$	Janvier 2014	Service des communications	À finaliser	Ajouter une section sur le site web du Conseil.

RÉFÉRENCES

Ressources visant la planification de l'accessibilité à l'intention des conseils scolaires

Accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario – ministère des Services sociaux et communautaires

<http://www.mcass.gov.on.ca/fr/mcass/programs/accessibility/index.aspx>

L'assistant de conformité à la LAPHO :

https://www.appacats.mcass.gov.on.ca/eadvisor/start.action?request_locale=fr_CA

La Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario

<http://www.canlii.org/fr/on/legis/lois/lo-2001-c-32/derniere/lo-2001-c-32.html>

La Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario

www.e-laws.gov.on.ca/html/Statutes/French/elaws_statutes_05a11_f.htm

Enablelink (Canadian Abilities Foundation) Répertoire de liens canadiens en matière d'incapacité

<http://www.cba.org/cba/PracticeLink/WWP/accessibility.aspx>

Adaptive Technology Resource Centre

<http://www.research.utoronto.ca/tag/adaptive-technology-resource-centre/>

Interprètes en langue de signes (Service d'interprétation de l'Ontario)

<http://www.chs.ca/fr/services/interpretes-en-langue-des-signes-service-dinterpretation-delontario>

Trousse informative jeux accessibles : comment construire des aires de jeux accessibles

<http://lin.ca/resources/trousse-informative-jeux-accessibles-comment-construire-des-airesde-jeux-accessibles>

Corporation des services en éducation de l'Ontario

www.oesc-cseo.org

Projet FormAccès

<http://theteachableproject.org/fr>

Comment puis-je vous aider?

http://oesc.apandrose.com/fr_CA/welcome

World Wide Web Consortium

www.w3.org

Statistique Canada, *L'Enquête sur la participation et les limitations d'activités de 2006*

<http://www.statcan.gc.ca/pub/89-628-x/89-628-x2008006-fra.htm?catno=89-628-XIF2008006>

Statistique Canada, *L'Enquête sur la participation et les limitations d'activités 2006 : Faits sur les limitations visuelles*

<http://www.statcan.gc.ca/pub/89-628-x/89-628-x2009013-fra.htm>

Statistique Canada, *L'Enquête sur la participation et les limitations d'activités 2006 : Faits sur les limitations d'apprentissage*

<http://www.statcan.gc.ca/pub/89-628-x/89-628-x2010015-fra.htm>

Statistique Canada, *L'Enquête sur la participation et les limitations d'activités 2006 : Faits sur les limitations auditives*

http://www.statcan.gc.ca/pub/89-628-x/2008005/t/5201122_fra.htm?catno=89-628XIF2008005

Ministère des Affaires civiques et de l'Immigration et du Commerce international

<http://www.citiz>

Organismes ontariens clés dans le secteur de l'incapacité

L'Institut national canadien pour les aveugles (INCA)

www.cnib.ca

La société canadienne de l'ouïe

www.chs.ca

Association canadienne pour la santé mentale - Ontario

www.ontario.cmha.ca

Intégration communautaire de l'Ontario

www.communitylivingontario.ca

Société canadienne de la sclérose en plaques - Division de l'Ontario

www.mssociety.ca

Troubles d'apprentissage – Association canadienne

<http://www.ldac-acta.ca/>

Little People of Ontario

www.lpo.on.ca

Ontario Brain Injury Association

www.obia.on.ca

Lésions médullaires - Ontario

<http://www.sciontario.org>

Le Phénix www.lephenix.on.ca

La Marche des dix sous de l'Ontario

www.marchofdimes.ca

Société du timbre de Pâques de l'Ontario (site anglophone seulement)

<http://easterseals.ca/>

About Face International

www.aboutfaceinternational.org